

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1973

13 septembre 2007

SOMMAIRE

Amarillo Holding S.A.	94684	La Marne Immobilière SA	94673
AstraZeneca Pharma SNC	94679	Luxalloys S.A.	94686
B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier)	94687	Lux-Stahl A.G.	94673
Bioimplamed S.A.	94677	Macete S.A.	94674
BPA Advisory Company S.A.	94659	Magnator S.A.	94662
BPA International Selection Fund	94659	Maint S.A.	94674
Cathare Wines S.A.	94681	Metals & Technology S.A.	94674
Chevert Properties S.à r.l.	94661	MFC S.à r.l.	94663
Chevert Properties S.à r.l.	94660	Monceau Properties S.à r.l.	94670
Cresford Real Estate S.A.	94678	Moro 2 S.à r.l.	94672
Derrick International S.A.	94680	Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l.	94671
DWS FlexPension	94676	Old Town S.A.	94678
DWS FlexProfit	94675	Pan European Credit S.A.	94685
DWS Invest	94675	PHOENICIA Luxembourg AG - Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien	94677
DWS Investment S.A.	94676	PIVERT, Société Anonyme Holding	94686
Dynamic Funds	94676	Portofino Trust Inc.	94670
EFG Universal Advisory Company S.A. ..	94685	Portofino Trust Inc.	94670
Eleanor S.à r.l.	94687	Progrès Familial SA	94662
Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l.	94673	Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l.	94682
Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l.	94673	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	94675
Esperides	94659	Quality Electronics Design SA	94674
Euro Marina Holding S.A.	94681	Ronor S.A.	94676
European Responsible Consumer Fund Sicav	94660	RREEF	94675
EUROPE Gestion Holding S.A.	94659	Rubin Immobilière S.A.	94677
Finascala Investment S.A.	94684	Sdraio Invest	94671
Floralie S.A.	94682	Secur Channel S.A.	94671
Fortis Personal Portfolio FoF	94662	Sigma Fund	94661
Fujitsu Siemens Computers	94686	Tallis S.à r.l.	94670
Green Way Arbitrage	94672	Taurus International	94661
Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l.	94681	Turquoise Investment Fund	94660
IC Property Invest S.à r.l.	94682	Urquijo Fondos KBL	94661
Incam S.A.	94671	Zen Restaurant Group S.A.	94658
Infinium S.A.	94672	ZENZEN Group S.A.	94658
Juwe Esch S.à.r.l.	94672		
KBL Key Fund	94660		

**ZENZEN Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Zen Restaurant Group S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.794.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZEN RESTAURANT GROUP S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.794 (NIN 2005 2217 009),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 17 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 436 du 23 mars 2007,

au capital social de quarante-quatre mille soixante-seize euros (€ 44.076,-), représenté par onze mille dix-neuf (11.019) actions comprenant:

- sept mille sept cent cinquante (7.750) actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre euros (€ 4,-) chacune
- trois mille deux cent soixante-neuf (3.269) actions de classe A d'une valeur nominale de quatre euros (€ 4,-).

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Demand, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale en ZENZEN GROUP S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ZENZEN GROUP S.A.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Le président constate que tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée moyennant lettre recommandée à la poste. Il résulte de la liste de présence qu'au moins la moitié des actionnaires est présente ou représentée à l'assemblée.

Conformément à l'article 67-1(2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ZENZEN GROUP S.A. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ZENZEN GROUP S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, N. Demand, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 juillet 2007. Relation ECH/2007/883. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007093277/201/54.

(070105053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Esperides, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESPERIDES

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093496/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01198. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

BPA International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093497/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01196. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

BPA Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.078.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093498/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01194. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

EUROPE Gestion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 54.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093598/5593/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01962. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Turquoise Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TURQUOISE INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093499/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01191. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

European Responsible Consumer Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 90.502.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093500/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01166. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 63.616.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL KEY FUND, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093503/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01184. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Chevert Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 65.832.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093599/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11745. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 50.828.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093505/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01182. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Urquijo Fondos KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour URQUIJO FONDOS KBL
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093506/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01181. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Taurus International, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007093507/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02059. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Chevert Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 65.832.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093600/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11742. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Magnator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007093509/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 86.176.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FOF
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
H. Corbet / Signature

Référence de publication: 2007093513/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07866. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Progrès Familial SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 7.361.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour PROGRES FAMILIAL SA.
G. Birchen
Administrateur

Référence de publication: 2007093753/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

MFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.247.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 13th of July.

Before Maître Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. SIREFID Spa, a company incorporated under the laws of having its registered office at 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registro delle Imprese di Milano under number 01840910150,

here represented, pursuant to a proxy dated 13 July 2007, by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, itself represented by Mr. Francesco Moglia and Mr. Eric Scussel, employees, Luxembourg.

2. Mr. Pascal Verdin-Pol, employee, resident in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented, pursuant to a proxy dated 13 July 2007, by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, prenamed, pursuant to a proxy dated 13 July 2007.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MFC S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The company can provide advisory services to professionals in the field of corporate finance, merger and acquisition, Private Equity and advisory to asset management.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at seventy-five thousand Euro (€ 75.000,-), divided into seven thousand five hundred (7.500) shares with a par value of ten Euros (€ 10,-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its members.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, be cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if a majority of managers in office are present or represented in the case where more than one manager have been appointed.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. In the case of more than one manager, any [two] managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a Board of Managers by the [joint] signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the [joint] signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any [two] of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the

meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the 15th of May at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The Company's accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the 7,500 shares for a total subscription price of EUR 75,000.- as follows:

Subscriber	Number shares	Payment €
SIREFID S.p.A.	7,499	74,990.-
Pascal Verdin-Pol	1	10.-
Total	7,500	75,000.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 3.000,- Euros.

Extraordinary general meeting

The members have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for a period starting today for an undetermined period of time:
 - Eric Scussel, president, born on 1st July in Villerupt (F), 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Alessandro Poli, manager, born on 29 December 1969 in Milano (I), via Revere Giuseppe n. 6, Milano (Italy).
 - Francesco Moglia, manager, born on 27 May 1968 in Rome (I), 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SIREFID SpA, société anonyme de droit italien avec siège social au 1, Corso Matteotti, I-20121 Milano, Italie, ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, L-1724, avec siège social au 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Francesco Moglia et Monsieur Eric Scussel, employés, Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 juillet 2007.
2. M. Pascal Verdin-Pol, employé privé, résident en 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ici représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, précitée, en vertu d'une procuration en date du 13 juillet 2007.

Les prédites procurations, signées par les comparants et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MFC S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La société peut fournir aux professionnels du secteur financier tous services de consultance dans les domaines de la finance, fusion et acquisition, investissements privés (private equity) et conseil en gestion d'actifs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) divisé en 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par l'un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant,

dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 15 du mois de mai à 11.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés. Les Associés peuvent également décider que le solde soit reporté ou transféré vers une réserve extraordinaire.

13.3 Dans la mesure du possible, le compte prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission ou compte réserve légale.

13.4 Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la.

Art. 14. Dissolution.

14.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2 A la clôture de la liquidation de la Société ou pendant la période de la liquidation, les avoirs supplémentaires (ou les paiements intérimaires supplémentaires, le cas échéant) de la Société seront alloués aux associés au pro rata de leurs parts sociales.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont déclaré souscrire aux 7.500 parts sociales et les libérer intégralement par des versements en espèces de EUR 75.000,- comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts	Paiement €
SIREFID S.p.A.	7.499	74.990,-
Pascal Verdin-Pol	1	10,-
Total	7.500	75.000,-

Preuve du paiement du prix de souscription de 75.000,- euros (soixante-quinze mille euros) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 3.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Eric Scussel, né le 1^{er} juillet 1964 à Villerupt, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- Alessandro Poli, né le 29 décembre 1969 à Milano (I), via Revere Giuseppe n. 6, Milano (Italy), gérant.
- Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome (I), 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Moglia, E. Scussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007. LAC/2007/19017. — Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007093515/208/394.

(070104691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Portofino Trust Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093601/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11695. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Portofino Trust Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093602/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11607. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.883.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093628/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Monceau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.034.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093604/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11741. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Sdraio Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 92.509.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093605/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11733. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Secur Channel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 69.983.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093606/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11720. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.976.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 juillet 2007 que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

Actionnaire	Parts sociales
NORDIC LAND HOLDINGS LIMITED, 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, RC n. 97715	500

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093772/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Incam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 56.827.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093607/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11718. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Infinium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 111.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093609/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11699. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Juwe Esch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093613/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11965. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 48.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

En date du 20 juin 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Claude Kaltenbach, Monsieur Antoine Gilson De Rouvieux, Monsieur Luc Martin et Monsieur Richard Lefebvre en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007093821/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Moro 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093634/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11434. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.436.

Les comptes annuels pour la période du 6 avril 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093635/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11437. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.425.

Les comptes annuels pour la période du 6 avril 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093636/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11439. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Lux-Stahl A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 78.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093702/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00235. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070104938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

La Marne Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.363.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour LA MARNE IMMOBILIERE SA

Signature

Référence de publication: 2007093677/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08932. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Macete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.101.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour MACETE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093678/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08933. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Maint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour MAINT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093679/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08934. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Quality Electronics Design SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 98.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093703/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00234. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070104940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Metals & Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour METALS & TECHNOLOGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093680/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04077. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT SA (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2007093681/1352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11540C. - Reçu 212 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT SA (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2007093682/1352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11545. - Reçu 472 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.388.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2007093685/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11554. - Reçu 114 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.790.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT SA (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2007093683/1352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11548. - Reçu 88 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070104959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Dynamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 81.617.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT SA (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2007093684/1352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11555. - Reçu 96 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2007093687/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11550C. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2007093688/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11559. - Reçu 146 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Ronor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9687 Surée, 5, rue Prescht.
R.C.S. Luxembourg B 109.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2007.

Pour la société
A. Holtz
Notaire

Référence de publication: 2007093690/2724/13.

(070104791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

PHOENICIA Luxembourg AG - Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien, Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 102.967.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093698/2241/13.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00239. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070104924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Bioimplamed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.023.

Résolution du conseil d'administration

A l'unanimité, les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois BIOIMPLAMED SA dont le siège social est au 34, rue de la Poste - L-8824 Perlé décident par la présente:

- d'accepter la démission de la société MNM'S SPRL, représentée par Madame Bertrand Marie-Noëlle, du poste d'administrateur en date du 7 mars 2007

- de nommer en lieu et place de la société MNM'S SPRL à titre d'administrateur Monsieur De Schryver Christophe domicilié 5, Voie de Liège à B-4020 Liège

Fait à Perlé, le 15 juin 2007.

T. Lidarssi / A. Dupuis / C. De Schryver

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093710/1558/19.

Enregistré à Diekirch, le 3 août 2007, réf. DSO-CH00037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070104622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Rubin Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.018.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 juillet 2007 que:

Les organes de la société sont les suivants:

Administrateurs:

- Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

- Maître Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

- Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Commissaire aux Comptes:

- Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss.

La durée des mandats est fixée à 6 ans. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093841/304/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Cresford Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.549.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marie Di-Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Lieve De Mets, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093751/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Old Town S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.139.

La société anonyme OLD TOWN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite sous le numéro R.C. Luxembourg B 64.139, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés:

Par décision de l'Assemblée Générale du 6 juin 2007:

Sous la rubrique «Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes:» est à confirmer comme suit:

Le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

OLD TOWN S.A.

P. Martinet

Référence de publication: 2007093748/5231/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

AstraZeneca Pharma SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.395.

In the year two thousand seven, on the twenty-eight day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AstraZeneca AB, a public limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at SE-151 85 Södertälje, Sweden (Trade Register number SE-556011-7482),

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 14th, 2007.

2) ASTRA PHARMACEUTICALS AB, a private limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at SE- 15185 Södertälje, Sweden (Trade Register number SE-556023-0657),

here represented by Mrs Madeline Boucher, prenamed,

by virtue of a proxy given on June 15th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of AstraZeneca PHARMA SNC, a «société en nom collectif», incorporated by a notarial deed on December 21st, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 347 of March 10th, 2007;

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to modify the representation of the company, so that the company will be bound by the joint signature of one A-Manager and of one B-Manager.

As a consequence the second paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation will be modified and now reads as follows:

« **Art. 12. second paragraph.** In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signatures of one A-Manager and of one B-Manager.»

Second resolution

The shareholders decide to insert a new paragraph at Article 9 of the Articles of Incorporation which will now reads as follows:

« **Art. 9. third paragraph.** Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AstraZeneca AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE- 151 85 Södertälje, Suède, (enregistrée sous le numéro SE-556011-7482),

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 juin 2007.

2) ASTRA PHARMACEUTICALS AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE- 151 85 Södertälje, Suède (enregistrée sous le numéro SE-556023-0657),

ici représentée par Madame Madeline Boucher, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société AstraZeneca PHARMA SNC, société en nom collectif, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 10 mars 2007.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le pouvoir d'engagement de la société de sorte que la société soit engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. (deuxième paragraphe).** En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. troisième paragraphe.** Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15709. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007094473/220/89.

(070106107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Derrick International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093757/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.576.600,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 23 juillet 2007

L'associé unique décide de nommer, au poste de gérant de la société:

- Monsieur Freddy Thyès, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, avec adresse privée au 47, avenue du 10 Septembre à L-2551 Luxembourg, avec effet au 23 juillet 2007 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HARLEQUIN ENTERPRISES II B.V./ S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007093931/1053/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Cathare Wines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.995.

—
Il résulte de lettres adressées au siège de la société que Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Manuel Bordignon démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat au 25 juillet 2007 et que Monsieur Stéphane Best démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 25 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093758/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Euro Marina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.977.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093763/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.170.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 2 avril 2007, a décidé d'accepter la démission de Carlo Cammarata, né à Milan (Italie), le 22 juin 1958, demeurant professionnellement au Viale Sarca N ° 222, 20126 Milan (Italie) comme gérant, et de nommer Pier Francesco Facchini, né à Lugo (Ravenna - Italie), le 4 août 1967 et demeurant professionnellement au Viale Sarca N ° 222, 20126 Milan (Italie) comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 avril 2007, composé comme suit:

- Pier Francesco Facchini
- Gerard Meijssen
- Alain Steichen
- Giovanni Zancan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PRYSMIAN TREASURY (LUX) S.à r.l.

A. Steichen

Référence de publication: 2007093769/6391/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03117. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Floralie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.470.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093765/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

IC Property Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.800.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.772.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of June at 10.00 a.m.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company BPU PROPERTY INVESTMENTS LIMITED (BPU), a company incorporated under the laws of Jersey, under the registered number 80111, with its registered office at AIB House, Grenville Street, Saint Helier, Jersey,

Hereby represented by Mr Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private seal in Luxembourg, on June 27, 2007, which, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- It is the sole member of the company IC PROPERTY INVEST S.à.r.l., having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (hereinafter «the Company»), incorporated under the form of «société à responsabilité limitée», by a deed of Maître Frank Baden, notary then residing in Luxembourg, on May 4, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 551, dated July 17, 1999. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on June 30, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1758, dated September, 20, 2006.

- the corporate capital of the Company is established at one million eight hundred thousand GBP (GBP 1,800,000.-), represented by one thousand eight hundred (1,800) shares with a nominal value of one thousand GBP (GBP 1,000.-) each;

- in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- the sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at June 27, 2007, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- the Company's activities have ceased;

- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is terminated at 10.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin, à 10.00 heures.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BPU PROPERTY INVESTMENTS LIMITED (BPU), une société constituée selon les lois de Jersey, immatriculée sous le numéro 80111, ayant le siège social à AIB House, Grenville Street, Saint Helier, Jersey,

ici représentée par M. Shaohui Zhang, juriste, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 27 juin 2007, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée IC PROPERTY INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (ci-après «la Société»), constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 551 en date du 17 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1758 en date du 20 septembre 2006;

- le capital social de la Société s'élève à un million huit cent mille GBP (GBP 1.800.000,-) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de mille GBP (GBP 1.000,-) chacune;

- en sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 28 juin 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée, est estimé à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin à 10.30 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été rédigé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Zhang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15691. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007095292/220/93.

(070106237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Amarillo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.822.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093768/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Finascula Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.511.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2007 a pris la résolution suivante:

Remplacement de Madame Marie-Sybille Wolf, administrateur, par Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007093814/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Pan European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007

En date du 28 juin 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Harald Schüssler en tant qu'administrateur en date du 9 novembre 2006.
- de ratifier la cooptation de M. Patrick Zurstrassen, The Director's Office, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 9 novembre 2006, en remplacement de M. Harald Schüssler, démissionnaire.
- d'accepter la démission de M. Steven Andrew Blakey en tant qu'administrateur en date du 11 mai 2007.
- de ratifier la cooptation de M. Jürgen Meisch, GOTHAER ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG, Gothaer Allée 1, 50969 Köln en tant qu'administrateur avec effet au 11 mai 2007, en remplacement de M. Steven Andrew Blakey, démissionnaire.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Patrick Zurstrassen, M. Clive Mace Gilchrist, M. Scott Edel, M. Alfonso De Maqua, M. Jürgen Meisch, M. James Pope et M. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007093819/1024/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

EFG Universal Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2007

En date du 12 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. Thomas C. Werup, M. Jan Bertil Norinder et de M. Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la Société pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007093826/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

PIVERT, Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 24.174.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 juillet 2007 que:

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Xavier Valere, né le 9 juin 1976 à Paris, demeurant à Urbanizacion Guadalmina Baja, Calle n^o 3, Casa El Chaparral, San Pedro De Alcantara 29670 Marbella (Espagne) comme délégué à la gestion journalière avec signature individuelle conformément à l'article 7 des statuts. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007093832/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Fujitsu Siemens Computers, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 34.589.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2007 que:

- L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Alex Curias, né le 13 janvier 1960 à Kimwenza (République Démocratique du Congo), demeurant à Hazenbroekstraat 24, B-3545 Loksbergen-Halen.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007093833/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Luxalloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5868 Alzingen, 10B, rue Jean Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 51.275.

—
EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2006 que:

Les mandats des administrateurs M. Guy Konsbruck, demeurant à L-3554 Dudelange, 20 rue Lucien Wercollier, M. Jeannot Massard, demeurant à L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenbiërg et M. Danko Koncar, demeurant à Londres, St. Maries Place, ont été renouvelés pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

L'assemblée a pris note du changement d'adresse de l'administrateur, Monsieur Guy Konsbruck, demeurant à l'adresse précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 10 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007093843/1051/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier), Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 109.539.

J'ai le regret de vous présenter ma démission avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

M^e D. Yurtman.

Référence de publication: 2007093909/1157/11.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Eleanor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.293.

In the year two thousand and seven, on the third of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, a limited liability partnership existing under the laws of the state of Delaware, USA., with a file number with the Delaware Secretary of State of 3775154, having its registered office in the state of Delaware at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808 USA, hereby duly represented by Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley, Rechtsanwältin, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 2nd, 2007, in London;

(2) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), LP, a company incorporated and existing under the laws of Great-Britain, registered in Great-Britain under number Ip9874, having its registered office at C/O APOLLO EU REAL ESTATE ADVISORS II, LP, Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA, hereby duly represented by Mrs. Alexandra von Neuhoff von der Ley, Rechtsanwältin, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 2nd, 2007, in London;

(3) EM2C GROUPE, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, registered at the companies and commercial registry of Lyon under number 438 355 398, having its registered office at Chemin de la Plaine, 69390 Vourles, France, hereby duly represented by Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley, Rechtsanwältin, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 2nd, 2007, in Lyon.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of ELEANOR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.293, incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, dated March 27, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 1134, dated June 12, 2006 (the Company) and the Shareholders represent the entire corporate capital of the Company.

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. Cancellation of the current allocation of the aggregate number of five hundred (500) shares between the two current classes of A shares and B shares, initially set at two hundred and fifty (250) A shares and two hundred and fifty (250) B shares, and their allocation between the current shareholders of the Company and reallocation of the five hundred (500) shares between the two current classes of A shares and B shares, in order to set the number of A shares at four hundred and fifty (450) and the number of B shares at fifty (50), with reallocation to the current shareholders of the Company;

2. Empowerment of any manager of the Company, acting under his sole signature, with full power of substitution, in order to amend the share register of the Company in accordance with the above item of the agenda;

3. Full amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (the Articles); and

4. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to cancel the current allocation of the aggregate number of five hundred (500) shares between the two current classes of A shares and B shares, initially set at two hundred and fifty (250) A shares and two hundred and fifty (250) B shares, and their allocation between the Shareholders and further resolve to reallocate the five hundred (500) shares between the two current classes of A shares and B shares, in order to set from now on the number of A shares at four hundred and fifty (450) and the number of B shares at fifty (50).

Consequently, the Shareholders resolve to reallocate the four hundred and fifty (450) A shares and the fifty (50) B shares between the Shareholders, without affecting the previous aggregate number of shares held by each shareholder, as follows:

- Three hundred sixty-six (366) A shares are held by APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, prenamed;
- Eighty-four (84) A shares are held by APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), LP, prenamed; and
- Fifty (50) B shares are held EM2C GROUPE, prenamed.

Second resolution

The Shareholders resolve to empower any manager of the Company, acting under his sole signature, with full power of substitution, in order to amend the share register of the Company in accordance with the above resolution.

Third resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles which shall now read as follows:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of ELEANOR S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) A shares and fifty (50) B shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The A shares and the B shares shall be referred to as «share(s)», unless the context requires otherwise.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as set forth in article 15.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 Subject to article 6.5 below and notwithstanding the provisions of articles 6.6 to 6.8, each shareholder shall be entitled at any time to transfer any of its shares to any person or entity who/which is a member of the same Group.

6.5 If the Company has more than one shareholder, all transfers of shares to non-shareholders, as described under article 6, are subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.6 Notwithstanding the provisions of the present article 6, the B Shareholder shall not be entitled to transfer less than all of its B shares, unless the other shareholders agree otherwise. The transfer of B shares shall be completed only when the transferee of such B shares has substituted any security or guarantee granted by the B Shareholder to the A Shareholder with an equivalent guarantee, subject to the verification of the Board.

In the event that a shareholder (the Selling Shareholder) intends to sell all or part of its shares (the Transferred Shares) other than to a member of a the same Group (the Transferee), then:

(a) the Selling Shareholder shall first deliver a notice in writing to the other shareholder(s) (the Continuing Shareholder) and to the Company (the Pre-Emption Notice) whereby the Selling Shareholder offers to transfer the Transferred Shares to the Continuing Shareholder for a price, payable in cash, and on terms and conditions as indicated in the Pre-Emption Notice (the Pre-Emption Target Price).

(b) Upon receipt of the Pre-Emption Notice from the Selling Shareholder, the Continuing Shareholder shall have fourteen (14) days to give notice to the Selling Shareholder that it disagrees on the Pre-Emption Target Price, it being specified that should the Continuing Shareholder fail to challenge the Pre-Emption Target Price within such fourteen-day period, it shall be deemed to have accepted the Pre-Emption Target Price, which will then become the Pre-Emption Sale Price. The Selling Shareholder and the Continuing Shareholder shall then have seven (7) days to reach an agreement on the Pre-Emption Target Price, failing which, the Pre-Emption Sale Price shall be determined by the Expert, acting as an expert, not as arbitrator, within fifteen (15) days past the term of the seven (7) days period.

(c) The Continuing Shareholder receiving the Pre-Emption Notice shall have thirty (30) days as from the determination of the Pre-Emption Sale Price pursuant to article 6.6 (b) to give notice (the Pre-Emption Acceptance Notice) to the Selling Shareholder that it wishes to purchase all, but not less than all of the Transferred Shares. The Pre-Emption Acceptance Notice shall constitute an irrevocable undertaking to purchase the Transferred Shares within fifteen (15) days of such notification, at a price equal to the Pre-Emption Sale Price as determined pursuant to article 6.6 (b).

(d) If the Continuing Shareholder receiving the Pre-Emption Notice fails to deliver a Pre-Emption Acceptance Notice within the thirty-day period mentioned under article 6.6 (c), then the Selling Shareholder shall have the right to transfer the Transferred Shares for cash to the Transferee provided that:

(i) the transfer of the Transferred Shares to the Transferee shall take place within six (6) months of the expiration of the thirty-day period mentioned under article 6.6 (c);

(ii) if the Continuing Shareholder exercises its Tag-Along Right in accordance with article 6.7 below, then the Transferee shall purchase all of the shares of the Continuing Shareholder at a price equal to or higher than the Pre-Emption Sale Price;

failing which the Selling Shareholder shall not be allowed to transfer any of the Transferred Shares to the Transferee in accordance with articles 6.7 and 6.8 below without first complying with the provisions of article 6.6.

6.7 In the event that the Selling Shareholder receives a bona fide offer from a potential third-party transferee (the Purchaser) to purchase all (and not less than all) of the Transferred Shares, which it wishes to accept and the Continuing

Shareholder (i) has not exercised its pre-emption right and, (ii) in the event that the Selling Shareholder is an A Shareholder, has not exercised its Drag-Along Right as set forth under article 6.8, the Selling Shareholder shall first notify in writing the offer to the Continuing Shareholder and to the Company of such acquisition proposal (the Transfer Notice).

Upon receipt of the Transfer Notice from the Selling Shareholder, the Continuing Shareholder shall have thirty (30) calendar days to give notice (the Tag-Along Notice) to the Selling Shareholder that it wishes to transfer to the Purchaser all of its shares (the Tagged Shares).

The Tag-Along Notice shall constitute an irrevocable undertaking to transfer the Tagged Shares to the Purchaser on the same terms and conditions as contained in the offer received by the Selling Shareholder.

The Selling Shareholder shall not be entitled to transfer the Transferred Shares to the Purchaser unless the Purchaser also purchases all of the Tagged Shares from the Continuing Shareholder on the same terms and conditions as contained in the offer received by the Selling Shareholder.

Unless the Continuing Shareholder agrees otherwise, the closing of the transfer of (i) the Transferred Shares and (ii) the Tagged Shares by the Continuing Shareholder shall take place simultaneously and within two (2) months as from the receipt of the Tag-Along Notice.

6.8 The provisions of article 6.8 shall only apply in the event that the Selling Shareholder is an A Shareholder and the Continuing Shareholder is a B Shareholder.

In the event that the Selling Shareholder receives a bona fide offer (the Bona Fide Offer) from a Purchaser to purchase all (and not less than all) of the Transferred Shares, and the Continuing Shareholder has not exercised its pre-emption right and provided that the Transferred Shares under the Bona Fide Offer represent all (and not less than all) of the A shares, the Selling Shareholder may notify in writing to the Continuing Shareholder and to the Company within thirty (30) days of receipt of the Bona Fide Offer (the Drag-Along Notice) that it wishes to cause the Continuing Shareholder to transfer all (and not less than all) of the B shares to the Purchaser.

In the event that the Continuing Shareholder receives a Drag-Along Notice from the Selling Shareholder, the Continuing Shareholder will be irrevocably bound to transfer all of the B shares to the Purchaser, on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer.

Unless the Continuing Shareholder agrees otherwise, the closing of the transfer of the A shares by the Selling Shareholder and of the B shares by the Continuing Shareholder shall take place simultaneously and within two (2) months as from the receipt of the Drag-Along Notice.

6.9 Any share transfer, mentioned under article 6, will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

No transfer of shares, mentioned under article 6, shall be registered or become effective unless the Transferee or Purchaser has executed a Deed of Joinder.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.10 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.11 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by a Board composed of three (3) A manager(s) and two (2) B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be shareholders. The holders of the A shares are entitled to propose for appointment, removal and/or replacement at a general meeting of shareholders of the Company any A manager, and the holders of the B shares are entitled to propose for appointment, removal and/or replacement at a general meeting of shareholders of the Company any B manager. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders of the Company, in accordance with provisions of article 13.3, which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum at any time.

7.2 Every appointment and removal of an A manager or a B manager proposed respectively by the holders of the A or B shares shall be notified in writing to the other shareholders and to the Company.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. The Board has the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The Board may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting of shareholders is required by Law or by the present Articles) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company.

8.2. Special and limited powers may be delegated (i) for determined matters, other than for Managers' Matters and for Joint Managers' Matters, to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company, and (ii) for Managers' Matters and for Joint Managers' Matters, to one or more agents, either shareholders or not, by the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice which shall be in principle in Luxembourg. In any case the Board shall meet at least once in each financial quarter and each time a Managers' Matter or a Joint Managers' Matter or any other significant matter needs to be discussed.

9.2. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least five (5) calendar days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, or except if at least one A manager and one B manager have agreed in writing for a shorter notice to be given. Any such notice shall contain, inter alia, an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting and shall be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. Any matter which is to be submitted to the Board for a decision which is not identified in reasonable detail as aforesaid shall not be decided upon, unless otherwise agreed by all of the managers present or represented at the meeting.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Each manager shall have one vote and each decision of the Board, including the Managers' Matters, shall be taken by a majority vote of at least three (3) managers present, save for the Joint Managers' Matters listed under article 9.7, which shall be taken by a majority vote including the approval of at least one A manager and one B manager.

9.6. The following matters are Managers' Matters and shall be resolved by a majority vote of the Board as determined under article 9.5:

(1) Disposal: the disposal by the Company of the whole or part of its shares in PropCo or, more generally, of any asset or property which is not budgeted in the Business Plan;

(2) Contribution: the contribution, of all or part of the Property, by PropCo to the Company;

(3) Agreements: any termination, renewal or variation of the Asset Management Agreement and, more generally, of any of the Transaction Documents;

(4) Project agreements: the approval, execution, termination, renewal or variation of any development contract, service agreement or other agreement to be entered into by the Company in connection with the Project;

(5) Payments and expenditures: any payment or expenditure by the Company in excess of € 20,000.- per annum which is not budgeted in the Business Plan;

(6) Joint venture or partnership: the entry of the Company into any joint venture, shareholder or partnership agreements;

(7) Transaction with a shareholder: any transaction to be entered into between the Company and a shareholder, a company of a Shareholder's Group, or associated company, undertaking or person;

(8) Leases: the granting, surrender, variation, extension, renewal, etc. of any lease in respect of the Property;

(9) Shareholders' Matters of PropCo or other JC Group company: the approval of any Shareholders' Matter of PropCo or other member of the JC Group other than the Company (if any).

9.7. The following matters are Joint Managers' Matters and shall be resolved by a majority vote of the Board including the approval of at least one A manager and one B manager:

(1) Business Plan: the adoption of or amendment to the Business Plan and the approval of annual Business Plan Updates as prepared by the Asset Manager;

(2) Appointment and dismissal of contractors and Project advisors: the approval of any tender process or appointment or dismissal of any contractors, service providers, suppliers, consultants or other persons involved in the Project;

(3) Additional Contributions: the request for Additional Contributions that are not defined in the Business Plan to the shareholders within twenty (20) Business Days or such shorter period as the Board considers necessary;

(4) Warranty or indemnity: the granting by the Company of any warranty or indemnity;

(5) Acquisition: the acquisition by the Company of any asset or property which is not budgeted in the Business Plan;

(6) Indebtedness & Security Interests: the incurring of any indebtedness by the Company (whether straight or convertible) or the creation of any fixed or floating charge or other Security Interest over any assets, undertaking or property of the Company (save for credit from suppliers in the ordinary course of business, for suppliers' liens, or under and in accordance with the Transaction Documents);

(7) Borrowing: any third-party borrowing by the Company;

(8) Legal Counsel: the appointment or dismissal by the Company of any legal counsel involved in the Project;

(9) Litigation: the commencement or settlement of any litigation relating to the Company which potential liability or receipt exceeds € 10,000.-, including, without limitation, any action in connection with any recourses filed against ZAC

planning rights, building permits, CDEC authorisations or other administrative authorisations delivered in connection with the Project;

9.8. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.9. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.10. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties (i) in all matters, other than the Managers' Matters and the Joint Managers' Matters, by the sole signature of any manager of the Company or (ii) by the Board for the Managers' Matters and the Joint Managers' Matters, in accordance with provisions of articles 9.6 and 9.7 or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. All shareholders' meetings shall be held in Luxembourg.

12.4. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Notwithstanding the provisions of the article 13.2 hereabove, any of the following shareholders' decisions (the Shareholders' Matters) is only validly taken by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted with the majority required by the Law for the amendment of the Articles:

(1) Capital Structure: any reduction or variation of the rights attaching to any class of shares (including the conversion of ordinary shares into preference shares), in the capital of the Company or any redemption, purchase or other acquisition by the Company of any shares or other securities of PropCo or any company of the JC Group;

(2) Articles of association: any modification of the Articles of the Company;

(3) Share Issues: the creation, allotment or issue of any shares in the capital of the Company or of any other debentures or securities, or the grant of any option or right to subscribe for shares in the capital of the Company or for any other debentures or securities or to convert any instrument into such shares, debentures or securities;

(4) Dividends: subject to the distribution policy set out in article 15, the payments of dividends by the Company;

(5) Auditors: the appointment and the removal of the auditors of the Company, as the case may be;

(6) Accounts: the approval of the financial accounts of the Company;

(7) Accounting: any change in the accounting reference date or accounting policies of the Company except if such change is required by law;

(8) Winding-up: any petition for winding-up the Company;

(9) Merger, liquidation: the merger, liquidation, bankruptcy, or consolidation of any portion of the Company;

(10) Share capital: any change in the share capital of the Company (including the admittance of any third party investor); and

(11) Managers: subject to article 7.1, (i) the appointment or removal of the managers of the Company (ii) the fixing of their remuneration.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial Year.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's financial year (and in any event within forty-five (45) days after the end of the relevant financial year), the Company's accounts are established and the Board shall prepare a yearly distribution schedule setting out the amount of the Distributed Cash, the profits and losses, the Distributable Profit, the Contributions and the Profit Share proposed for distribution to each shareholder for the relevant financial year and the calculations made in determining the amounts proposed for distribution and the methods proposed for distribution.

14.3. At the request of any shareholder which may be entitled to a payment of a Profit Share, any matters concerning the accuracy of the calculations or the amount of the Profit Share which are in dispute shall be determined by the Expert. Each shareholder and the Company shall provide the Expert with all information reasonably required by the Expert in order to reach its determination of the matters in dispute. The Expert shall act as an expert, not an arbitrator, and its determination shall be final and binding on all persons concerned (save as to manifest error).

14.4. The costs and expenses of the Expert shall be equally shared between the shareholders.

14.5. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Distributable Profits shall be allocated to the payment of the following items in the following order of priority:

(a) first to the repayment to the Paying Shareholder of any outstanding Shortfall Contributions and Shortfall Return;

(b) second to the repayment to the shareholders of any outstanding Contributions (other than Shortfall Contributions) proportionally to their respective Contribution Ratios;

(c) third to the payment to the B Shareholder of the Promote Fee, in the form of 10 % of the remaining Distributable Profit corresponding to an IRR ranging between 20 % and 30 %, the remaining 90 % being distributed to the shareholders;

(d) fourth to the payment to the B Shareholder of the Promote Fee, in the form of 20 % of the remaining Distributable Profit corresponding to an IRR in excess of 30 %, the remaining 80 % being distributed to the shareholders.

If an Event of Default occurs where the B Shareholder is the Defaulting Party, items (c) and (d) above shall not apply and Distributable Profits remaining to be distributed after any payments under items (a) and (b) above shall be allocated to the shareholders according to their respective Contribution Ratios.

Amounts payable to the shareholders in accordance with article 15 shall be paid by bank transfer on such date as the Board may propose to the general meeting of the shareholders of the Company, but in any event, not later than sixty (60) days after the end of the relevant financial quarter.

15.3. The general meeting of shareholders will distribute at the end of each financial year, or earlier in the event that the Board decides to distribute interim dividends, all cash in excess of the Company's working capital requirements for the following financial year. Such working capital requirements shall include in the following order of priority, (i) the capital expenditures allocated to the relevant financial year in the Business Plan, (ii) debt service (interest and amortisation), (iii) taxes and (iv) such reserves that are approved in the Business Plan.

15.4. The shareholders shall each be paid the amount of their respective Profit Share on such date as the Board may propose to the general meeting of shareholders of the Company, but in any event, not later than sixty (60) days after the end of the relevant financial quarter.

15.5. Interim dividends may be distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders;

(iv) the interim dividends shall be based of the Profit Share per shareholder; and

(v) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law,

the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VII. Definitions and interpretation

Unless the context otherwise requires, in these Articles:

Additional Contribution(s) means any further contributions to be made by the shareholders of the Company.

Aggregate Profits means the aggregate amount of (i) the Distributable Profit available at the calculation date plus (ii) the Distributed Cash.

A Shareholder means any holder of the A shares.

Asset Management Agreement means the asset management agreement relating to the Business entered into or to be entered into between PropCo and the Asset Manager.

Asset Manager means any person or entity appointed as asset manager in relation to the Asset Management Agreement.

Board means the board of managers of the Company.

B Shareholder means any holder of the B shares.

Business means the business to be carried on by JC Group.

Business Days means the days (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open in London, Luxembourg and Paris for a full range of business.

Business Plan means the initial plan for the Business drawn up by the Asset Manager in accordance with the terms of the Asset Management Agreement and approved by the Board.

Business Plan Update(s) means the annual update of the Business Plan drawn up by the Asset Manager in accordance with the terms of the Asset Management Agreement and approved by the Board;

Contributions means the contributions made to JC Group being (i) the Equity Contributions, (ii) the loan facility advances paid by the shareholders to PropCo in accordance with the JV Agreement (iii) any Additional Contributions, (iv) any amount paid or payable by A Shareholder or B Shareholder in consideration for the transfer or issue to it of shares (provided that if such amount is payable and due, only to the extent paid) and (v) such other amounts contributed to the Business as A Shareholder and B Shareholder may agree in writing as being a «Contribution».

Contribution Ratio means for a given shareholder, that shareholder's Contribution divided by the aggregate of all Contributions made by the shareholders.

Deed of Joinder means an agreement to be signed by each present or future shareholder of the Company, binding such shareholder to the terms and conditions of the JV Agreement;

Defaulting Shareholder means any shareholder of the Company which causes or to which is contributed an Event of Default.

Distributed Cash means the sum of (i) the dividends paid to the shareholders by the Company and (ii) all other payments received by the shareholders or members of their Groups as distributions, interest, payments, fees or repayments in respect of Contributions.

Distributable Profits means the distributable profits or, on any winding up of the Company, the amounts available for distribution in accordance with the Law in respect of the Contributions.

Equity Contributions means the equity contributions made by the shareholders as holders of shares.

Event of Default means any event of default as defined in the J Agreement.

Expert means any independent expert designated either by mutual agreement of the shareholders, or by the courts of Luxembourg at the request of the most diligent shareholder.

Group means, in relation to a company, that company, its Subsidiaries, the individual or individuals controlling, whether directly or indirectly, that company (by holding a majority of the voting rights at general meetings of the shareholders) and its Subsidiaries.

IRR means the interest rate (expressed as a percentage) at which all future cash flows to (positive cash flows) and from (negative cash flows) the shareholders of the Company must be discounted in order that the net present value of those cash flows should be equal to zero.

JC Group means the Company, PropCo and any company directly or indirectly set up or purchased by the Company.

Joint Managers' Matters means the matters set out in article 9.7.

JV Agreement means the joint venture agreement entered into between the shareholders of the Company on 2nd May, 2007;

Managers's Matters means the matters set out in article 9.6.

Non-Paying Shareholder means any shareholder in default of paying its part of the Additional Contributions.

Paying Shareholder means any shareholder contributing to the payment of Additional Contributions.

Profit Share means the amount of the Distributable Profit payable to each shareholder and calculated in accordance with the following formula: Aggregate Profits x Contribution Ratio.

Project means the development of the Property into (i) a retail complex and/or (ii) residential buildings and/or (iii) a hotel, as set out in the Business Plan;

Promote Fee means the incentive remuneration paid by the Company to the B Shareholder, based on the performance of the Company and the JC Group, calculated according to the provisions of article 15.2.

PropCo means LIONHEART SAS, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France with registered number 489 507 491.

Property means the lands owned by PropCo.

Security Interest means any mortgage, charge (whether fixed or floating), pledge, lien, right of set-off, encumbrance privilège, gage or nantissement or any security interest whatsoever, howsoever created or arising, including any analogous security interest under local law.

Shareholder's Group means in relation to a shareholder which is a body corporate or a partnership, that shareholder, its Subsidiaries, the body corporate or partnership or the individual or individuals controlling, whether directly or indirectly, that body corporate or a partnership (by holding a majority of the voting rights at general meetings of the shareholders) and its Subsidiaries.

Shareholders' Matters means the matters set out in article 13.3.

Shortfall Contributions means the Contribution due by the Non-Paying Shareholder and paid by the Paying Shareholder.

Shortfall Return means the return, which the Paying Shareholder is entitled to in case of Shortfall Contributions and equal to the higher of (i) an annual interest rate of 20% on the Shortfall Contribution's principal amount or (ii) the IRR achieved by the Company.

Subsidiary means, in relation to an undertaking (the Holding Undertaking), any other undertaking in which the Holding Undertaking (or persons acting on its or their behalf) for the time being directly or indirectly holds or controls either:

(a) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the shareholders or members of the undertaking deciding on all, or substantially all, matters; or

(b) the right to appoint or remove managers having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of managers or equivalent body of that undertaking deciding on all, or substantially all, matters,

and any undertaking which is a Subsidiary of another undertaking shall also be a Subsidiary of any further undertaking of which that other is a Subsidiary.

Transaction Documents means any of the documents entered into in connection with the establishment of JC Group and the running or financing of the Business.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec le numéro d'enregistrement auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware nr. 3775154, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, à C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808 USA, ici dûment représentée par Madame Alexandra von Neuhoff von der Ley, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mai 2007, à Londres;

(2) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), LP, une société constituée et régie par le droit anglais, enregistrée en Grande-Bretagne sous le numéro Ip9874, ayant son siège social à C/O APOLLO EU REAL ESTATE ADVISORS II, LP, Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA, ici dûment représentée par Madame Alexandra von Neuhoff von der Ley, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mai 2007, à Londres;

(3) EM2C GROUPE, une société par actions simplifiée, constituée et régie par le droit français, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 438 355 398, ayant son siège social à Chemin de la Plaine, 69390 Vourles, France, ici dûment représentée par Madame Alexandra von Neuhoff von der Ley, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mai 2007, à Lyon.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés (les Associés) de ELEANOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.115.293, constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 1134, en date du 12 juin 2006 (la Société) et les Associés représentent l'entièreté du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Annulation de la répartition actuelle des cinq cents (500) parts sociales entre les deux classes de parts sociales A et de parts sociales B, initialement fixée à deux cent cinquante (250) parts sociales A et deux cent cinquante (250) parts sociales B, ainsi que de leur répartition entre les associés actuels de la Société et création d'une nouvelle répartition des cinq cents (500) parts sociales entre les deux classes de parts sociales A et de parts sociales B, de façon à fixer le nombre de parts sociales A à quatre cent cinquante (450) et le nombre de parts sociales B à cinquante (50), avec nouvelle répartition entre les associés actuels de la Société;

2. Pouvoir accordé à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de modifier le registre des parts sociales de la Société en conformité avec le point précédent de l'ordre du jour;

3. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts).

4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'annuler la répartition actuelle des cinq cents (500) parts sociales entre les deux classes de parts sociales A et de parts sociales B, initialement fixée à deux cent cinquante (250) parts sociales A et deux cent cinquante (250) parts sociales B, ainsi que leur répartition entre les associés actuels de la Société et décident de créer une nouvelle répartition des cinq cents (500) parts sociales entre les deux classes de parts sociales A et de parts sociales B, de façon à fixer le nombre de parts sociales A à quatre cent cinquante (450) et le nombre de parts sociales B à cinquante (50).

En conséquence, les Associés décident de répartir entre les associés actuels de la Société les quatre cent cinquante (450) parts sociales A et les cinquante (50) parts sociales B, sans que cette nouvelle répartition affecte le nombre de parts sociales totales détenues par chaque associé jusqu'alors, comme suit:

- Trois cent soixante-six (366) parts sociales A sont détenues par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, prénommée;

- Quatre-vingt-quatre (84) parts sociales A sont détenues par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), LP, prénommée; et

- Cinquante (50) parts sociales B sont détenues par EM2C GROUPE, prénommée.

Deuxième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de modifier le registre des parts sociales de la Société en conformité avec la première résolution ci-dessus.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier et d'effectuer une refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination sociale - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de ELEANOR S.à r.l. (la Société),

qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, intérêts et unités, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations intérêts et unités. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, tous titres, parts sociales et autres valeurs, obligations, titres de créance, certificats de dépôt et autres instruments obligataires et de manière générale tous titres et instruments financiers émis par quelque personne morale publique ou privée que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou droits de propriété intellectuelle de toute nature et de toute origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.5. La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières portant sur des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers incluant, mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, la drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.6. La description ci-dessus doit être appréciée de manière générale et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A et cinquante (50) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B sont désignées «part(s) sociale(s)» sauf si le contexte en requiert autrement.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société tel que décrit à l'article 15.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 Sous réserve de l'article 6.5 ci-dessous, et en dépit des dispositions des articles 6.6 à 6.8, chaque associé est autorisé à tout moment à céder ses parts sociales, en partie ou en totalité, à toute personne ou entité qui est membre du même Groupe.

6.5 En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts sociales à des non-associés, telles que décrites sous l'article 6, sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.6 En dépit des autres dispositions de l'article 6, un Associé B ne peut céder moins que la totalité de ses parts sociales B, sauf si les autres associés décident autrement. La cession de parts sociales B n'est réalisée que lorsque le cessionnaire de ces parts sociales B a remplacé une sûreté ou garantie accordée par l'Associé B à l'Associé A avec une sûreté ou garantie équivalente, soumise à la vérification du Conseil.

Au cas où un associé (l'Associé Cédant) souhaite vendre tout ou partie de ses parts sociales (les Parts Sociales Cédées) au profit d'une personne autre qu'un membre du même Groupe (le Cessionnaire), alors:

(a) l'Associé Cédant doit notifier par écrit un avis aux autres associé(s) (le ou les Associé(s) Restant(s)) et à la Société (l' Avis de Pré-emption), par lequel l'Associé Cédant offre de céder les Parts Sociales Cédées aux Associés Restants pour un prix, payable en numéraire, et selon les termes et conditions indiquées dans l'Avis de Pré-emption (le Prix Cible de Pré-emption).

(b) Suivant réception de l'Avis de Pré-emption de la part de l'Associé Cédant, les Associés Restants ont quatorze (14) jours pour notifier à l'Associé Cédant qu'il(s) est/ont en désaccord avec le Prix Cible de Pré-emption, étant spécifié que si les Associés Restants omettent de s'opposer au Prix Cible de Pré-emption pendant la période de quatorze jours, ils seront présumés avoir accepté le Prix Cible de Pré-emption, qui deviendra alors le Prix de Vente de Préemption. L'Associé Cédant et le ou les Associé(s) Restant(s) disposent alors de sept (7) jours pour atteindre un accord sur le Prix Cible de Pré-emption, à défaut duquel le Prix de Vente de Pré-emption sera déterminé par un Expert, agissant comme expert et non comme arbitre, endéans une période de quinze (15) jours suivant la période de sept (7) jours.

(c) L'Associé Restant ayant reçu l'Avis de Pré-emption aura trente (30) jours à compter de la détermination du Prix de Vente de Pré-emption, conformément à l'article 6.6 (b) pour transmettre une notice (la Notice d'Acceptation de Pré-emption) à l'Associé Cédant indiquant qu'il souhaite acquérir toutes, et pas moins que toutes les Parts Sociales Cédées. La Notice d'Acceptation de Préemption constituera un engagement irrévocable d'acquérir les Parts Sociales Cédées dans les quinze (15) jours suivant cette notification, à un prix équivalent au Prix de Vente de Pré-emption, déterminé conformément aux dispositions de l'article 6.6 (b).

(d) Si l'Associé Restant ayant reçu l'Avis de Pré-emption omet de transmettre la Notice d'Acceptation de Pré-emption pendant la période de trente jours indiquée sous l'article 6.6 (c), l'Associé Cédant aura alors le droit de céder les Parts Sociales Cédées, en contrepartie de numéraire, au Cessionnaire, sous réserve des conditions suivantes:

(i) la cession des Parts Sociales Cédées au Cessionnaire intervienne endéans les six (6) mois suivant l'expiration de la période de trente jours mentionnées sous l'article 6.6 (c);

(ii) si l'Associé Restant exerce son Droit d'Offre Forcée en conformité avec l'article 6.7 ci-dessous, alors le Cessionnaire devra acquérir toutes les parts sociales de l'Associé Restant à un prix équivalent ou supérieur au Prix de Vente de Pré-emption;

à défaut desquelles l'Associé Cédant ne sera pas autorisé à céder les Parts Sociales Cédées au Cessionnaire en conformité avec les dispositions des articles 6.7 et 6.8 ci-dessous sans s'être conformé au préalable avec les dispositions de l'article 6.6.

6.7 Dans le cas où l'Associé Cédant reçoit une offre sérieuse de la part d'un tiers cessionnaire potentiel (l'Acquéreur) dans le but d'acquérir toutes (mais pas moins que toutes) les Parts Sociales Cédées, qu'il entend accepter et l'Associé Restant (i) n'a pas exercé son droit de pré-emption et (ii), dans le cas où l'Associé Cédant est un Associé A, n'a pas exercé son Droit de Vente Forcée telle que décrit sous l'article 6.8, l'Associé Cédant devra notifier au préalable par écrit l'offre d'acquisition à l'Associé Restant et à la Société (la Notice de Transfert).

Dès réception de la Notice de Transfert de la part de l'Associé Cédant, l'Associé Restant aura trente (30) jours calendriers pour notifier (la Notice d'Offre Forcée) à l'Associé Cédant qu'il souhaite céder toutes ses parts sociales à l'Acquéreur (les Parts Sociales Offertes).

La Notice d'Offre Forcée constituera un engagement irrévocable de transférer les Parts Sociales Offertes à l'Acquéreur aux mêmes conditions que celles contenues dans l'offre reçue par l'Associé Cédant.

L'Associé Cédant ne sera autorisé à céder les Parts Sociales Cédées à l'Acquéreur que si l'Acquéreur acquiert également toutes les Parts Sociales Offertes de la part de l'Associé Restant aux mêmes conditions que celles contenues dans l'offre reçue par l'Associé Cédant.

Sauf si l'Associé Restant en décide autrement, la réalisation de la cession (i) des Parts Sociales Cédées et (ii) des Parts Sociales Offertes par l'Associé Restant sera simultanée et interviendra en-déans les deux (2) mois suivant réception de la Notice d'Offre Forcée.

6.8 Les dispositions de l'article 6.8 ne seront applicables que si l'Associé Cédant est un Associé A et si l'Associé Restant est un Associé B.

Dans le cas où l'Associé Cédant reçoit une offre bona fide (l'Offre Bona Fide) d'un Acquéreur afin d'acquérir toutes (et pas moins que toutes) les Parts Sociales Cédées, et si l'Associé Restant n'a pas exercé son droit de pré-emption et sous réserve que les Parts Sociales Cédées visées par l'Offre Bona Fide représentent toutes (et pas moins que toutes) les parts sociales A, l'Associé Cédant pourra notifier par écrit à l'Associé Restant et à la Société dans les trente (30) jours de la réception de l'Offre Bona Fide (la Notice de Vente Forcée) qu'il souhaite voir l'Associé Restant céder toutes (et pas moins que toutes) les parts sociales B à l'Acquéreur.

Dans le cas où l'Associé Restant reçoit une Notice de Vente Forcée de la part de l'Associé Cédant, l'Associé Restant sera irrévocablement obligé de vendre toutes les parts sociales B à l'Acquéreur, dans les mêmes conditions que celles contenues dans l'Offre Bona Fide.

Sauf si l'Associé Restant en décide autrement, la réalisation de la cession des parts sociales A par l'Associé Cédant et des parts sociales B par l'Associé Restant sera simultanée et interviendra en-déans les deux (2) mois suivant réception de la Notice de Vente Forcée.

6.9 Toute cession de parts sociales, telle que décrite sous l'article 6, n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Toute cession de parts sociales, telle que décrite sous l'article 6, ne sera enregistrée par la Société ou ne deviendra effective que lorsque le Cessionnaire ou l'Acquéreur aura signé un Acte d'Adhésion.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.10 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.11 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé de trois (3) gérant(s) A et de deux (2) gérant(s) B. Ni le/les gérant(s) A, ni le/les gérant(s) B ne doit/doivent être nécessairement associé(s). Les détenteurs de parts sociales A sont autorisés à proposer la nomination, le renvoi et/ou le remplacement à l'assemblée générale des associés de la Société de tout gérant A, et les détenteurs de parts sociales B sont autorisés à proposer la nomination, le renvoi et/ou le remplacement à l'assemblée générale des associés de la Société de tout gérant B. Le/les gérant(s) A et le/les gérant(s) B sont nommés et démis de leur fonction par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément aux dispositions de l'article 13.3, qui fixe leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le/les gérant(s) A et le/les gérant(s) B sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment.

7.2 Toute nomination et renvoi de gérant(s) A ou de gérant(s) B proposé par les détenteurs de parts sociales A et respectivement les détenteurs de parts sociales B devront être notifiées par écrit aux autres associés et à la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration ordinaire de la Société. Le Conseil peut accomplir tout acte sans exception (autres que ceux pour lesquels une assemblée générale des associés est requise par la Loi ou par les présents Statuts) qui sont conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités (i) pour des tâches spécifiques, autre que pour les Matières de Gérants et pour les Matières de Gérants Conjoints, peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société, et (ii) pour les Matières de Gérants et pour les Matières de Gérants Conjoints, peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera en principe au Luxembourg. Dans tous les cas le Conseil se réunira au moins un fois par trimestre financier et chaque fois qu'une Matière de Gérants ou une Matière de Gérants Conjoints ou une autre question importante doit être discutée.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du Conseil sont données à tous les gérants au moins cinq (5) jours calendriers avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence, sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil, ou sauf si au moins un gérant A et un gérant B ont accepté par écrit que le délai de convocation soit plus court. Cette convocation devra comprendre, entre autre, un ordre du jour identifiant raisonnablement en détail les sujets à discuter à la réunion et devra être accompagnée de copies de tout document approprié à être discuté à la réunion. Toute question qui est soumise au Conseil pour décision et qui n'est pas identifiée, de manière raisonnable, avec suffisamment de détails comme indiqué ci-dessus, ne fera pas l'objet de décision du Conseil, à moins qu'il n'en soit autrement décidé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Chaque gérant aura droit à une voix et chaque décision du Conseil, y compris les Matières de Gérants, devront être prises à une majorité d'au moins trois (3) gérants présents, sauf pour les Matières de Gérants Conjointes déterminées sous l'article 9.7, qui devront être prises à la majorité d'au moins trois (3) gérants présents incluant au moins un gérant A et un gérant B.

9.6 Les questions suivantes sont des Matières de Gérants et seront décidées avec une majorité d'au moins trois (3) gérants présents, ainsi que déterminé sous l'article 9.5:

(1) Aliénation: aliénation par la Société de tout ou partie de ses actions dans PropCo ou, plus généralement, l'aliénation de tout actif ou bien immobilier qui ne soit pas budgétisé dans le Business Plan;

(2) Contribution: la contribution, de tout ou partie de la Propriété, par PropCo à la Société;

(3) Contrats: toute résiliation, renouvellement ou avenant au Contrat de Gestion et d'Administration et, plus généralement, à tout Document de Transaction;

(4) Contrats concernant le Projet: l'approbation, l'exécution, la résiliation, le renouvellement ou la modification de tout contrat de développement, contrat de service ou tout autre contrat dont la Société fait partie, en relation avec le Projet;

(5) Paiements et dépenses: tout paiement ou dépense par la Société excédant 20.000 euros par an et qui ne soit pas budgétisé dans le Business Plan;

(6) Association: l'entrée de la Société dans un contrat de participation, d'association ou un pacte d'actionnaire;

(7) Transaction avec un associé: l'entrée de la Société dans toute transaction avec un associé, une société du Groupe de l'Associé, ou une société associée, une entreprise ou une personne;

(8) Location: l'octroi, renonciation, modification, extension, renouvellement, etc. de toute location relative à la Propriété;

(9) Matières des Associés de PropCo ou de toute autre société du Groupe JC: l'approbation de toute Matière des Associés de PropCo, ou de tout autre membre du Groupe JC autre que la Société (si il y en a).

9.7 Les questions suivantes sont des Matières de Gérants Conjointes et seront décidées avec une majorité d'au moins trois (3) gérants présents incluant au moins un gérant A et un gérant B:

(1) Business Plan: l'adoption ou modification du Business Plan et l'approbation de Mises à Jour du Business Plan préparées de manière annuelle par le Gérant d'Actif;

(2) Nomination et renvoi de contractants et conseillers du Projet: l'approbation de toute procédure d'appel d'offre, la nomination ou le renvoi de tout contractant, fournisseurs de services, fournisseurs, consultants ou de toute autre personne participant au Projet;

(3) Contributions Additionnelles: toute décision relative aux Contributions Additionnelles, non définies dans le Business Plan, et demandées auprès des associés endéans vingt (20) Jours Ouvrables ou endéans une période plus courte selon les nécessités déterminées par le Conseil;

(4) Garantie ou indemnité: l'octroi par la Société de toute garantie ou indemnité;

(5) Acquisition: l'acquisition par la Société de tout actif ou bien qui ne soit pas budgétisé dans le Business Plan;

(6) Dette et Sûretés: la dette de la Société (qu'elle soit simple ou convertible) ou la création de tout privilège, fixe ou variable, ou de toute autre Sûreté sur tout actif, entreprise ou bien de la Société (excepté pour les créances des fournisseurs nées au cours de l'activité normale, pour les privilèges des fournisseurs, ou en conformité avec les Documents de Transactions);

(7) Emprunt: l'emprunt par la Société auprès de partie tierce;

(8) Conseil Juridique: la nomination ou le renvoi par la Société de tout conseil juridique participant au Projet;

(9) Litige: la mise en litige ou la résolution de tout litige relatif à la Société et d'un montant de responsabilité potentielle ou de recette qui excédant 10,000 euros, incluant de manière non exhaustive, toute action en relation avec des recours contre les droits de planification ZAC, les permis de construire, les autorisations CDEC et autres autorisations administratives délivrées en rapport avec le Projet;

9.8 Les résolutions du Conseil seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.9 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.10 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont considérées comme valablement adoptées et opposables comme si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du Conseil dûment convoquée. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) en toutes circonstances, autre que pour les Matières de Gérants et les Matières de Gérants Conjointes, par la signature individuelle de n'importe lequel des gérants ou (ii) par le Conseil, pour les Matières de Gérants et les Matières de Gérants Conjointes, en conformité avec les dispositions des articles 9.6 et 9.7 ou (iii) par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Toutes les réunions des associés se tiendront au Luxembourg.

12.4 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme- Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 En dépit des dispositions de l'article 13.2 ci-dessus, les matières de la compétence des associés ci-après (les Matières des Associés) ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une résolution de l'assemblée générale des associés à la majorité requise par la Loi pour la modification des Statuts:

(1) Structure du Capital; toute réduction ou modification des droits attachés à toute classe d'actions (y inclus la conversion d'actions ordinaires en actions préférentielles), dans le capital de la Société ou le rachat, l'achat ou autre acquisition par la Société de toutes actions ou autres titres de PropCo ou de toute société de JC Group;

(2) Statuts: toute modification des Statuts de la Société;

(3) Emission d'actions: la création, l'allocation ou l'émission de toutes parts sociales dans le capital de la Société ou de toute autre titre ou valeur, ou l'octroi de toute option ou droit de souscription de parts sociales dans le capital de la Société ou de tout autre titre ou valeur ou la conversion de tout instrument en parts sociales, titres ou valeurs;

(4) Dividendes: conformément à la politique de distribution mentionnée à l'article 15, le paiement de tout dividende par la Société;

(5) Auditeurs: la nomination et le renvoi des auditeurs de la Société, le cas échéant;

(6) Comptes: l'approbation des comptes de la Société;

(7) Comptabilité: tout changement de la date de référence comptable ou des politiques comptables de référence de la Société excepté si ce changement est requis par la Loi;

(8) Liquidation: toute procédure de liquidation de la Société;

(9) Fusion, liquidation: la fusion, liquidation, faillite, ou consolidation d'une partie de la Société;

(10) Capital social: tout changement dans le capital social de la Société (y inclus l'admission de tout investisseur tiers);
et

(11) Gérants: conformément à l'article 7.1 ci-dessus, (i) la nomination ou le renvoi des gérants de la Société et (ii) la fixation de leur rémunération.

V. Comptes annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société (et dans tous les cas dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin de l'exercice social concerné), les comptes de la Société sont arrêtés et le Conseil dresse un calendrier annuel de distribution fixant le montant des Espèces Distribuées, les profits et pertes, le Profit Distribuible, les Contributions et le Profit de Part Sociale proposés pour distribution à chaque associé et le calcul effectué pour déterminer les montants proposés pour distribution et les méthodes proposées pour distribution.

14.3 A la demande de tout associé visé par le paiement d'un Profit de Part Sociale, toutes les matières concernant l'exactitude des calculs ou le montant de Profit de Part Sociale litigieux seront déterminés par l'Expert. Chaque associé et la Société devront fournir à l'Expert toutes les informations raisonnablement requises par l'Expert afin de parvenir à

la détermination des matières litigieuses. L'Expert devra agir à titre d'expert, et non à titre d'arbitre, et sa détermination sera définitive et liera toutes les personnes concernées (sauf erreur manifeste).

14.4 Les coûts et dépenses de l'Expert seront partagés proportionnellement entre les associés.

14.5 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Les Profits Distribuables seront alloués au règlement des éléments suivants dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier le remboursement de l'Associé Payant de toutes les Contributions Insuffisantes et de Rendement Insuffisant;

(b) en second le remboursement aux associés de tous les Contributions échus (autres que les Contributions Insuffisantes) proportionnellement à leurs Ratios de Contribution respectifs;

(c) en troisième le remboursement des Frais de Promotion à l'Associé B, sous la forme de 10% dudit Profit Distribuable restant correspondant à un IRR variant entre 20% et 30%, les 90 % restant seront distribués aux associés;

(d) en quatrième le remboursement des Frais de Promotion à l'Associé B, sous la forme de 20% dudit Profit Distribuable restant correspondant à un IRR excédant 30%, les 80 % restant seront distribués aux associés.

En cas de survenance d'événement ou de défaillance si l'Associé B est la Partie Défaillante, les éléments (c) et (d) ci-dessus ne s'appliqueront pas et les Profits Distribuables restant à distribuer après les paiements des éléments (a) et (b) ci-dessus seront distribués aux associés selon leurs Ratios de Contribution respectifs.

Les montants redevables aux associés conformément à l'article 15 seront payés par virement bancaire à la date que le Conseil proposera à l'assemblée générale des associés de la Société, mais en aucun cas, au-delà d'un délai de soixante (60) jours après à compter de la fin du trimestre de l'exercice social concerné.

15.3. L'assemblée générale des associés distribuera à la fin de chaque exercice social, ou avant si le Conseil décide de distribuer des dividendes intérimaires, toute somme excédant le capital d'exploitation de la Société, pour l'exercice social suivant. Ce capital d'exploitation comprend par ordre de priorité, (i) les dépenses de capital affectées à l'exercice social concerné dans le Business Plan, (ii) la dette (intérêts et amortissement), (iii) les impôts et (iv) les réserves telles qu'approuvées dans le Business Plan.

15.4. Les associés payeront chacun le montant correspondant à leur Profit de Part Sociale à la date proposée par le Conseil à l'assemblée générale des associés de la Société, mais en aucun cas, au-delà d'un délai de soixante (60) jours à compter de la fin du trimestre de l'exercice social concerné.

15.5. Les dividendes intérimaires peuvent être distribués par le Conseil, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport établi par le Conseil;

(ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'assemblée générale des associés;

(iv) les dividendes intérimaires sont basés sur le Profit de Part Sociale par associé; et

(v) s'étant assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Droit applicable. Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

VII. Définitions et interprétation

A moins que le contexte prévoit autrement, dans ces Statuts:

Contribution(s) Additionnelle(s) signifie toutes contributions supplémentaires qui seront versées par les associés de la Société.

Profits Totaux signifie le montant total (i) du Profit Distribuible disponible à la date de calcul plus (ii) les Espèces Distribuées.

Associé A signifie tout détenteur de parts sociales A.

Contrat d'Administration et de Gestion signifie le contrat d'administration et de gestion relatif à l'Activité qui sera conclu entre PropCo et le Gérant d'Actif.

Gérant d'Actif signifie toute personne ou entité nommée à titre de gérant d'actif selon le Contrat d'Administration et de Gestion.

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société.

Associé B signifie tout détenteur de parts sociales B.

Activité signifie l'activité qui sera menée par le Groupe JC.

Jours Ouverts signifie les jours (autre que le Samedi ou Dimanche) pendant lesquels les banques sont généralement ouvertes à Londres, Luxembourg et Paris pour une grande variété d'activités.

Business Plan signifie le projet initial d'Activité établi par le Gérant d'Actif conformément aux dispositions du Contrat d'Administration et de Gestion et tel qu'approuvé par le Conseil.

Mise(s) à jour du Business Plan signifie la mise à jour annuelle du Business Plan établi par le Gérant d'Actif selon les termes du Contrat d'Administration et de Gestion et approuvé par le Conseil.

Contributions signifie les contributions versées au Groupe JC et comprenant (i) les Contributions de Capitaux, (ii) les avances faites en vertu des prêts octroyés par les associés à PropCo en conformité avec le Contrat JV; (iii) les Contributions Additionnelles, (iv) tout montant payé ou payable par l'Associé A ou l'Associé B en considération du transfert ou de l'émission de parts sociales (à condition que si un tel montant est payable et dû, uniquement à concurrence du montant payé) et (v) tous autres montants apportés à l'Activité en tant qu'Associé A et l'Associé B défini avec son accord par écrit, comme étant une «Contribution».

Ratio de Contribution signifie pour un associé donné, la Contribution de l'associé divisée par le total de toutes les Contributions faites par les associés.

Acte d'Adhésion signifie un accord signé par chaque associé présent ou futur de la Société, liant tel associé aux termes et conditions de l'Accord JV.

Associé Défaillant signifie l'associé de la Société qui cause ou à qui est attribué une Cause de Défaillance.

Espèces Distribuées signifie la somme (i) des dividendes payés aux associés par la Société et (ii) tous les autres paiements reçu par les associés ou les membres de leur Groupe comme distributions, intérêt, paiements, honoraires et remboursements selon les Contributions.

Profit Distribuible signifie les profits distribuables ou, à la liquidation de la Société, les montants disponibles pour distribution conformément à la Loi applicable aux Contributions.

Contributions de Capitaux signifie les contributions de capitaux payées par les associés en tant que détenteurs de parts sociales.

Cause de Défaillance signifie toute cause de défaillance définie dans le Contrat JV.

Expert signifie l'expert indépendant désigné d'un commun accord par les associés, ou par les tribunaux de Luxembourg à la requête de l'associé le plus diligent.

Groupe signifie, relativement à une société, cette société, ses Filiales, l'individu ou les individus contrôlant, directement ou indirectement, cette société (en détenant une majorité des droits de vote à l'assemblée générale des associés) et ses Filiales.

IRR signifie le taux d'intérêt (exprimé en pourcentage) sur lequel les futurs marges brutes d'autofinancement (marges d'autofinancement positives) et (marges d'autofinancement négatives) des associés de la Société seront escomptés afin que la présente valeur nette de la valeur nette de ces marges d'autofinancement soient équivalente à zéro.

Groupe JC signifie la Société, PropCo et toute société directement ou indirectement constituées ou achetées par la Société.

Matières des Gérants Conjointes signifie les matières prévues à l'article 9.7.

Contrat JV signifie le contrat de participation entré en vigueur entre les associés de la Société le 2 mai 2007.

Matières des Gérants signifie les matières prévues à l'article 9.6.

Associé Non-Payant signifie tout associé défaillant dans le paiement de sa part des Contributions Additionnelles.

Associé Payant signifie l'associé contribuant au paiement des Contributions Additionnelles.

Profit de Part Sociale signifie le montant de Profit Distribuible payable à chaque associé et calculé conformément à la formule suivante: Profits Totaux x Ratio de Contribution.

Projet signifie le développement de la Propriété en (i) complexe de magasins de détail et/ou (ii) bâtiments résidentiels et/ou (iii) un hôtel, comme prévu dans le Business Plan;

Frais de Promotion signifie la rémunération payée par la Société à l'Associé B, basé sur la performance de la Société et du Group JC, calculé conformément aux dispositions de l'article 15.2.

PropCo signifie LIONHEART SAS, une société par actions simplifiées constituée selon le droit français immatriculée sous le numéro 489 507 491.

Propriété signifie les terrains détenus par PropCo.

Sûreté signifie tout gage, privilège (fixe ou variable), nantissement, charge, hypothèque ou toute autre sûreté de quelque nature que ce soit, de quelque forme que ce soit, créée ou survenant, y inclus toute sûreté analogue en droit local.

Groupe de l'Associé signifie relativement à un associé qui est une personne morale ou une société de participation, cet associé, ses Filiales, la personne morale ou société de participation ou l'individu ou les individus contrôlant, directement ou indirectement, cette personne morale ou société de participation (en détenant une majorité des droits de vote à l'assemblée générale des associés) et ses Filiales.

Matières des Associés signifie les matières prévues à l'article 13.3.

Contributions Défaillantes signifie les Contributions dues par l'Associé Non-Payant et payées par l'Associé Payant.

Rendement Défaillant signifie le rendement auquel l'Associé Payant a droit en cas de Contributions Défaillantes et équivalent au plus élevé des deux montants correspondant (i) au taux d'intérêt annuel de 20% sur le principal des Contributions Défaillantes ou (ii) à l'IRR atteint par la Société.

Filiale signifie, relativement à une société (la Société Mère), toute autre société dans laquelle la Société Mère (ou les personnes agissant en son nom) contrôle ou détient directement ou indirectement soit:

(a) une majorité des droits de vote exerçable aux assemblées générales des associés ou des membres de la société décidant sur toutes, ou substantiellement toutes, les questions; ou soit

(b) le droit de nommer ou renvoyer des administrateurs ayant une majorité des droits de vote exerçable aux réunions du conseil d'administration ou d'un organe équivalent de cette société décidant de toutes, ou substantiellement toutes, les questions,

et toute société qui est une Filiale d'une autre société sera également une Filiale de toute société dont cette société est elle-même une Filiale.

Documents de Transactions signifie tous les documents signés en relation avec l'établissement du Groupe JC et le fonctionnement ou financement de l'Activité.

Plus rien n'étant à l'agenda, la séance est ajournée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute sorte que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Von Neuhoff Von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 14 mai 2007, REM/2007/1054. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007094507/5770/984.

(070105302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.